

Bilan de législature détaillé

Depuis le début de la législature 2005-2009, François Longchamp s'est engagé dans la voie des réformes. Objectifs : une efficacité et une lisibilité accrue de l'action publique dans ses domaines de compétences, ainsi qu'une meilleure capacité d'anticipation et de prévisibilité budgétaire. Dans ce cadre, d'importants projets ont été mis en œuvre. Il s'agit notamment :

Depuis le début de la législature, le département s'est engagé dans la voie des réformes. Objectifs : une efficacité et une lisibilité accrue de l'action publique dans ses domaines de compétences, ainsi qu'une meilleure capacité d'anticipation et de prévisibilité budgétaire. Dans ce cadre, d'importants projets ont été mis en œuvre. Il s'agit notamment :

- a) du regroupement des institutions spécialisées dans le domaine du handicap pour mineurs au département de l'instruction publique et pour adultes au département de la solidarité et de l'emploi (dès le début de la législature et finalisé avec le budget 2007);
- b) de la simplification et de la rationalisation des règles de gestion des établissements médico-sociaux (EMS) et des établissements pour personnes handicapées (EPH) (janvier 2006);
- c) de la réforme de la gouvernance de l'Hospice général et des règles qui président à sa gestion (mars 2006);
- d) de la réforme de la gouvernance des Ports Francs et Entrepôts de Genève SA comprenant notamment une réduction sensible de la taille de son conseil d'administration (juin 2006);
- e) de la modernisation de l'aide sociale, de l'introduction des mécanismes incitatifs de réinsertion dans le cadre de l'entrée en vigueur de la loi sur l'aide sociale individuelle (LASI) en juillet 2006;
- f) du regroupement de l'office cantonal de l'inspection et des relations du travail (OCIRT) et de l'office de la main d'œuvre étrangère en vue d'assurer une meilleure lutte contre le travail au noir (décembre 2006);
- g) du renforcement du contrôle au sein de l'Hospice général et de l'instauration d'enquêtes préalables systématiques pour améliorer la lutte contre l'abus en matière d'aide sociale (dès 2007);
- h) de l'introduction progressive du revenu déterminant unique (RDU) visant à garantir une meilleure équité et une rationalisation dans l'octroi de diverses prestations sociales (dès janvier 2007) et création d'un système d'information facilitant les interactions entre les citoyens et l'Etat ainsi que les échanges entre les services (dépôt d'un projet de loi d'investissement en août 2009);
- i) de la suppression, par accord contractuel avec les principaux assureurs maladie, des suspensions d'assurance pour les assurés insolubles selon l'art. 64a LAMal (accord signé en février 2007, ratifié depuis cette date par d'autres assureurs);
- j) de la réforme du service cantonal d'avance et de recouvrement des pensions alimentaires (SCARPA) afin d'en assurer la pérennité (déploiement des effets de la nouvelle loi le 1^{er} juillet 2007);
- k) du transfert des actifs de l'Aéroport international de Genève, qui permet une gestion plus saine et transparente ainsi que la modernisation de cet équipement vital au développement de notre région (loi adoptée en novembre 2006 par le Grand Conseil et en juin 2007 par le peuple, transfert réalisé au 1^{er} juillet 2007);
- l) de l'exigence d'une participation accrue des familles aisées aux frais d'assistance (août 2007);
- m) de la poursuite et du développement de l'expérience-pilote de reclassement des chômeurs de longue durée en collaboration avec une structure privée : extension du dispositif à des bénéficiaires du RMCAS (novembre 2007);
- n) de la suppression des doublons Ville-Etat en matière de subventionnement et de contrôle des institutions sociales en garantissant le montant total des appuis publics qui leur sont accordés (loi adoptée en novembre 2006, entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2008);
- o) de la transformation de la structure juridique de Palexpo, dont le capital s'est ouvert à des participations minoritaires du secteur privé et à une participation importante du canton de Vaud,

assurant ainsi le financement durable de sa modernisation (loi adoptée en novembre 2007, contrat de fusion signé le 3 juin 2008 avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2008);

- p) de l'élaboration d'un mandat de prestations entre l'Hospice général et l'Etat (octobre 2007, loi votée le 23 janvier 2009, exécutoire de manière rétroactive au 1^{er} janvier 2008);
- q) du dépôt d'un projet de loi instituant une Fondation de gestion du patrimoine immobilier de l'Hospice général (février 2008);
- r) d'une révision en profondeur de la loi cantonale en matière de chômage visant à accélérer la réinsertion des demandeurs d'emploi et à lutter contre l'exclusion sociale notamment par la création de nouveaux emplois de solidarité (loi adoptée en juin 2007, en décembre 2007 par le peuple et entrée en vigueur le 1^{er} février 2008), qui a permis une baisse de 25 % de la durée moyenne du chômage à Genève, malgré la crise, et dans ce contexte économiquement difficile, une évolution du nombre de chômeurs (+ 25 % en 12 mois) moins défavorable que dans le reste du pays (+ 57 %);
- s) de la mise en place de la commission d'indication dans le domaine du handicap permettant d'orienter efficacement les personnes en situation de handicap vers les structures les plus adaptées à leurs besoins (loi votée le 13 décembre 2007 et entrée en vigueur le 15 février 2008, création de la commission en mars 2008);
- t) de la refonte de la loi cantonale sur l'intégration des personnes handicapées en vue de la création des établissements publics pour l'intégration (EPI) regroupant autour d'une structure commune des ateliers et des institutions publiques (loi adoptée en mai 2007, entrée en vigueur au 15 février 2008, inauguration d'un nouveau centre à la Pallanterie le 30 octobre 2008);
- u) de la loi visant à renforcer les allocations familiales en particulier dès le 3^e enfant (votée le 19 septembre 2008, entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2009);
- v) de la mise en place, au plan de la gestion des ressources humaines du département, d'un système de suivi des absences visant à réduire l'absentéisme et à identifier de manière précoce des situations personnelles difficiles afin de préserver la santé du personnel (début 2009);
- w) de la lutte contre les effets de seuils avec la loi visant à une attribution plus ciblée et plus équitable des subsides d'assurance-maladie avec l'introduction d'un revenu minimal et la prise en compte des changements de situation notoires et durables (loi votée le 25 janvier 2008, entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2009);
- x) du dépôt du projet de loi d'application de la loi fédérale sur l'aide aux victimes d'infractions (LaLAVI) en mai 2009;
- y) de la suppression des effets de seuils négatifs dans l'aide sociale individuelle par la modification de la LASI (loi votée le 14 novembre 2008, entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2009) et de son règlement d'application RASI (17 juin 2009);
- z) d'une réglementation plus équitable de la participation des familles bénéficiaires de legs anticipés aux frais d'hébergement en EMS (17 juin 2009);
- aa) de la mise en œuvre de la 3^{ème} étape de l'introduction progressive de l'accord sur la libre circulation des personnes (juin 2007) et de son extension à la Roumanie et à la Bulgarie (1^{er} juillet 2009);
- bb) de la mise en place du dispositif de lutte contre le travail au noir en vue d'appliquer la loi fédérale entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2008 et de la publication des premières entreprises sanctionnées sur le site internet du Secrétariat d'Etat à l'économie (été 2009);
- cc) de la modernisation des Ports Francs et la construction d'un nouveau bâtiment (inauguration en septembre 2009);
- dd) de l'adoption d'un plan directeur 2007-2011 pour l'Aéroport international de Genève, prévoyant l'extension et le développement du terminal principal, en vue notamment d'améliorer l'accueil des passagers (inauguration le 26 octobre 2009) ainsi que la construction future d'un nouveau terminal (planification en cours);
- ee) du dépôt d'un projet de loi visant à réformer la loi sur les établissements médico-sociaux (LEMS) pour en améliorer le système de financement et de contrôle (novembre 2008, débats en cours au Grand Conseil);

- ff) de la mise en consultation, du 15 juin 2009 au 1er octobre 2009, d'un projet de loi visant à venir en aide aux « working poor » de manière ciblée par l'introduction de prestations complémentaires familiales;
- gg) de la mise en consultation, du 15 juin 2009 au 1er octobre 2009, d'un projet de loi visant à remplacer le dispositif du RMCAS par un renforcement du soutien à la réinsertion professionnelle pour tous les bénéficiaires de l'aide sociale.

Par ailleurs, sans impact budgétaire direct, il s'est fortement mobilisé au plan suisse pour combattre le projet de révision de la loi sur l'assurance chômage, qui entraînerait une baisse importante des prestations fédérales et une hausse tout aussi significative (460 millions) des prélèvements sur les salaires.

Il est aussi parvenu, dans le cadre de la révision de la loi fédérale sur l'aviation, à obtenir de la Confédération des changements importants afin de préserver l'avenir de l'aviation civile suisse et plus particulièrement de l'Aéroport international de Genève, dont la compétitivité aurait été menacée par certaines dispositions de l'avant projet du Conseil fédéral.

Enfin, il a contribué de manière significative à la conclusion d'un accord historique entre les cantons de Vaud et Genève portant sur le préfinancement d'une partie des travaux de construction de la 3e voie CFF Genève-Lausanne, ainsi que sur une participation du canton de Vaud au capital de Palexpo SA.